



République française
Département du Vaucluse

COMMUNE DE JONQUEIRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 084-218400554-20240208-DEL03022024-DE

Séance du 08/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 17

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
02/02/2024

Délibération 03-2024

**Objet : Demande de
subvention Préfecture -
Extension
vidéoprotection**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELLEGARDE Daniel.

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CHAZAL Gilbert, Mme VERHNES Pascale, M. CAIRON Yves, Mme AMEVET Lydie, Mme ZIADE Lydia, M. MAIRE Dominique, Mme NEF Brigitte, M. MUSCAT Marc, Mme VITALI Marie, M. BENALI Natacha, M. LÉCUYER Daniel, M. POUWELS Jean-Marie, Mme GAT Annick, M. POUDEVIGNE Patrick, Mme GAS Sandrine

Procuration(s) :

M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

Etai(ent) absent(s) :

Mme RUBEAUX Valérie, M. RUBEAUX Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

La commune dispose d'un système de vidéoprotection répondant aux finalités prévues par la loi : assurer la sécurité des personnes, prévenir l'atteinte aux biens, assurer la protection des bâtiments publics, prévenir la délinquance.

Afin de dissuader les auteurs d'éventuelles dégradations ou infractions sur certains sites communaux, la municipalité souhaite étendre le dispositif de vidéoprotection.

Il s'agit d'implanter en plus des caméras existantes

- 4 caméras fixes ajoutées au dôme salle des fêtes
- 1 caméra fixe (nouvelle)

Le projet d'implantation et de modification a été estimé à **14 601.20 HT** soit **17 521.44 TTC**.

Considérant l'intérêt de réaliser ces travaux pour améliorer la surveillance et la sécurité des sites Dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, un programme « S » est destiné aux financements des projets de vidéoprotection de voie publique et des lieux ouverts au public, et de sécurisation des établissements publics,

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter un financements de l'état pour 50% soit un montant de 7300 euros HT.

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en

- **APPROUVE** les travaux d'installations et de modification de la **videoprotection**
- **SOLLICITE** la participation de l'Etat dans la cadre de l'appels à projets 2024 programme S du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) à hauteur de 50% de la dépense
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'octroi de cette subvention
DIT que la somme sera inscrite au budget

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Lydie AMEVET



Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



Ont signé au registre les membres présentes, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.